

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 14

Après le mot :

« locale »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 30 :

« du secteur sauvegardé constituée en application du même article L. 313-1 à celles mentionnées au septième alinéa du présent article. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle.